



N° de résolution
ou annotation

4 novembre 2024

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart de Saint-Godefroi ce quatrième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures :

Sont présent(e)s : Johanne Horth
Georges Chapados
France Grenier
Laurette Grenier
Sylvie Lecourtois
Nancy Huard

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire, M. Gérard Litalien.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-252

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Correspondance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2024
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2024
7. Rapport des dépenses autorisées
8. Demandes de dons
9. Correspondance
10. Dossiers des élus
11. Avis de motion – Projet de Règlement numéro 280-2024 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal
12. Adoption du projet de règlement numéro 280-2024 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal
13. Avis de motion – Projet de Règlement numéro 281-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi
14. Adoption du projet de Règlement numéro 281-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi
15. Avis de motion – Projet de Règlement numéro 282-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 252-2019 sur la gestion contractuelle



N° de résolution
ou annotation

16. Adoption du projet de Règlement numéro 282-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 252-2019 sur la gestion contractuelle
17. Avis de motion – Projet de Règlement numéro 283-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 186-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
18. Adoption du projet de Règlement numéro 283-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 186-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
19. Avis de motion – Projet de Règlement numéro 284-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 199-2011 Règlement d'autorisation des dépenses
20. Adoption du projet de Règlement numéro 284-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 199-2011 Règlement d'autorisation des dépenses
21. Adoption du budget 2025 de la Régie internationale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRA)
22. Achat d'asphalte froide
23. Sous-bail entre Pêches et Océans Canada et la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi pour le terrain sis au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi appartenant à Pêches et Océans Canada – Autorisation de signer les documents requis
24. Demande de soumissions pour l'installation d'une sortie d'air ainsi que de l'installation d'une prise pour l'intensité du ventilateur de la hotte de cuisine au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi
25. Remplacement d'une (1) lumière de rue
26. Période de questions
27. Clôture et levée de la séance

2024-253

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 7 OCTOBRE 2024**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 octobre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE France Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.



2024-254
N° de résolution
Administration

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 octobre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-255

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 octobre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 24 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Sylvie Lecourtois
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-256

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Georges Chapados
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses d'octobre 2024, soit le certificat numéro 10-2024 au montant de 42 087,13 \$, les Prélèvements au montant de 5 067,33 \$, le certificat numéro 10A-2024 au montant de 27 433,36 \$ et le certificat numéro 10B-2024 au montant de 829,06 \$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.



N° de résolution
ou annotation **2024-257**

DEMANDE DE DONS

ATTENDU QUE deux (2) demandes de dons a été faites par :

- ***Fabrique de la paroisse de Saint-Godefroi***
 - Demande de commandite pour le feuillet paroissial 2025 au montant de 65,00 \$.
- ***La Légion royale canadienne***
 - Demande de don de 25,00 \$ pour une couronne qui sera remise lors de la cérémonie du Souvenir le 11 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité fasse un don à la Fabrique de Saint-Godefroi pour une commandite pour le feuillet paroissial de 65,00 \$ et un don de 25,00 \$ pour une couronne qui sera remise lors de la cérémonie du Souvenir le 11 novembre 2024.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

2024-258

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 280-2024 FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL

Mme Johanne Horth, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi, le Règlement numéro 280-2024 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal sera adopté.

Ce Règlement a pour objet, conformément à l'article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, de prévoir que le conseil sera composé, à compter de la prochaine élection générale, du maire et de quatre (4) conseillers.

2024-259

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 280-2024 FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de Règlement numéro 280-2024 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité du Canton de Saint-Godefroi seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 2 décembre 2024, à compter de 18h00, à la salle Eugène Anglhart, située au 109C, Route 132, Saint-Godefroi (Québec).

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi pour fins de consultation.



2024-260
N° de résolution
numérotation

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
281-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI**

Mme France Grenier, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi, le Règlement numéro 281-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi sera adopté.

Ce Règlement a pour objet, conformément à l'article 491 du Code municipal du Québec, de permettre au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances.

2024-261

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 281-2024
SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI**

SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de Règlement numéro 281-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi soit adopté.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi pour fins de consultation.

2024-262

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
282-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 252-2019 SUR
LA GESTION CONTRACTUELLE**

Mme France Grenier, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi, le Règlement numéro 282-2024 modifiant le Règlement numéro 252-2019 sur la gestion contractuelle sera adopté.

Ce Règlement a pour objet que : la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du *CM* relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle.



N° de résolution
ou annotation **2024-263**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 282-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 252-2019 SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de Règlement numéro 282-2024 modifiant le Règlement
numéro 252-2019 sur la gestion contractuelle soit adopté.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité du Canton de
Saint-Godefroi pour fins de consultation.

2024-264

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
283-2024 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 186-2008 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

Mme France Grenier, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente
du Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi, le Règlement numéro
283-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 186-2008
décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire sera adopté.

Ce Règlement a pour objet d'abroger et de remplacer le Règlement
numéro 186-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire
qui avait été adopté le 7 janvier 2008.

2024-265

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283-2024
ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
186-2008 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE
SUIVI BUDGÉTAIRE**

SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de Règlement numéro 283-2024 abrogeant et remplaçant le
Règlement numéro 186-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi
budgétaire soit adopté.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité du Canton de
Saint-Godefroi pour fins de consultation.



N° de résolution
2024-266

2024-267

2024-268

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2024 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 199-2011 RÈGLEMENT D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Mme France Grenier, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Saint-Godefroi, le Règlement numéro 284-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 199-2011 Règlement d'autorisation des dépenses sera adopté.

Ce Règlement a pour objet d'abroger et de remplacer le règlement numéro 199-2011 Règlement d'autorisation des dépenses qui avait été adopté le 7 février 2011.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2024 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 199-2011 RÈGLEMENT D'AUTORISATION DES DÉPENSES

SUR PROPOSITION DE Georges Chapados
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de Règlement numéro 284-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 199-2011 Règlement d'autorisation des dépenses budgétaire soit adopté.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi pour fins de consultation.

ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE (RGMRA)

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2023, la RGMRA est devenu propriétaire de l'ensemble des actifs reliés au Lieu d'enfouissement technique de St-Alphonse;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468,34 de la Loi sur les Cités et villes et 603 du Code municipal, la RGMRA dresse son budget chaque année pour le prochain exercice et doit le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'un projet de budget pour l'année 2025 a été approuvé par les membres du conseil d'administration de la RGMRA lors d'une réunion tenue le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget approuvé a été transmis aux municipalités membres de la RGMRA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Saint-Godefroi est membre de la RGMRA;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi adopte le budget 2025 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au secrétaire-trésorier de la RGMRA, monsieur Antoine Audet.

2024-269

ACHAT D'ASPHALTE FROIDE

ATTENDU que l'achat d'asphalte froide soit nécessaire afin de réparer les trous sur la route de l'église, le rang 3 et le rang 4;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE France Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité achète dix (10) sacs d'asphalte froide pour la réparation des trous sur les routes.

2024-270

SOUS-BAIL ENTRE PÊCHES ET OCÉANS CANADA ET LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-GODEFROI POUR LE TERRAIN SIS AU 69, ROUTE DU QUAI, SAINT-GODEFROI APPARTENANT À PÊCHES ET OCÉANS CANADA - AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS REQUIS

ATTENDU qu'il soit nécessaire de signer un sous-bail entre Pêches et Océans Canada et la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi pour le terrain sis au 69, route du Quai, Saint-Godefroi;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Sylvie Lecourtois
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière et M. Gérard Litalien, maire à signer au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi tous les documents requis pour la signature du sous-bail entre Pêches et Océans Canada et la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi pour le terrain sis au 69, route du Quai, Saint-Godefroi.



N° de résolution
2024-271

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION D'UNE SORTIE D'AIR AINSI QUE DE L'INSTALLATION D'UNE PRISE POUR L'INTENSITÉ DU VENTILATEUR DE LA HOTTE DE CUISINE AU 69, ROUTE DU QUAI, SAINT-GODEFROI

ATTENDU que l'installation d'une sortie d'air ainsi que l'installation de la prise pour l'intensité du ventilateur de la hotte de cuisine au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi soit nécessaire au bon fonctionnement de la hotte;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Johanne Horth
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité demande des soumissions à des fournisseurs pour l'installation d'une sortie d'air ainsi que pour l'installation de la prise pour l'intensité du ventilateur de la hotte de cuisine au 69, Route du Quai, Saint-Godefroi.

2024-272

REPLACEMENT D'UNE (1) LUMIÈRE DE RUE

ATTENDU qu'une (1) lumières de rue est défectueuse à la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, et que le remplacement soit nécessaire;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Nancy Huard
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité demande à Jean-Guy Cyr inc. pour le remplacement d'une (1) lumières de rue.

PERIODE DE QUESTIONS

2024-273

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Laurette Grenier
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h13.

« Je, Gérard Litalien, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Gérard Litalien
Maire


Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière